

CGV UR/JANTES

Condition générale de vente prestation de service

1- Préambule : Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de définir les dispositions contractuelles entre :

- Ur'/jantes SARL 31 impasse Claude Brossat 42210, MONTROND LES BAINS, dont le siège social est situé Montée de Collonges 42170 Saint-Just-Saint-Rambert, Siren numéro 951574151, ci-après dénommé «Ur'/jantes SARL» et- Toute personne physique ou morale souhaitant bénéficier d'un service de réparation par l'atelier Ur'/jantes dénommé ci-après « le client ».

Les présentes CGV s'appliquent aux travaux de réparations et restauration sur jante aluminium automobile et motocycle, montage de pneumatique, soudure TIG pour carter aluminium, boîte à vitesses et tous autres supports en aluminium dénommés ci-après «prestations de réparations».

Redressage, dévissage jante auto, moto ou quad, soudure au poste TIG aluminium et magnésium pour jante auto. Soudure TIG sur tous supports en aluminium, magnésium et inox. Démontage remontage de pneumatique sur jante, remplacement de valve standard, pression des pneus, équilibrage des roues. Préparation esthétique des jantes ; soudure de bord, meulage. De la vente de jante auto et moto neuve et d'occasion, en bon état et fonctionnels. Les prestations de réparations sont proposées à l'atelier sur rendez-vous, en service express (jante auto) pour professionnels et particuliers. Les conditions appliquées seront celles en vigueur dès la réception des éléments à réparer avec l'accord du client pour procéder aux réparations. Ur'/jantes se réserve également le droit de refuser de réparer une jante ou souder tout autre support.

2- Tarif client particulier: L'ensemble de nos tarifs sont consultables sur notre site www.urjantes.com, consultable sur affiche extérieure et intérieur à l'atelier Ur'/jantes, et communicable par téléphone, sms, mails, réseaux sociaux par le biais d'échanges avec le client. Les prix affichés sont fixes, non négociables, toutes taxes comprises TVA 20%. Les prix des services se présentent sous forme de forfait et ne comprenant pas les frais de livraison avec ou sans assurance, ni les remises. Ur'/jantes propose à la vente des accessoires pour jante, des consommables (valves, produit nettoyant jante), des jantes neuves et d'occasion selon le stock en cours, en bon état et fonctionnelle. Ur'/jantes se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. Pour toutes commandes de pneumatiques neufs, les prix sont susceptibles de varier plusieurs fois par semaines selon les fournisseurs.

3- Prestation de réparation et de services:

Pour une prestation de réparation, la procédure est la suivante :

o Le client peut déposer sa jante, sa roue, prendre rendez-vous par téléphone, mail ou sms ou en direct à l'atelier auprès d'Ur'/jantes.

Le client peut demander une intervention pour une réparation express 1h00, surcoût de 12€ toutes taxes comprise comprenant le démontage de la roue sur le véhicule, le démontage du pneu et la réparation de la jante, puis le remontage du pneu et l'équilibrage de la roue, un serrage au couple à la clé dynamométrique, pression des 4 roues avant départ.

o Ur'/jantes procédera à un diagnostic de la jante et annoncera au client le coût du forfait lié à la réparation ou de la restauration.

o Le client distant : Tant que le technicien n'aura pas contrôlé l'état de la jante à l'atelier, un devis estimatif sera remis au client par courriel ou échange téléphonique. Dès réception de la jante à l'atelier, le technicien procédera à un diagnostic de la jante, puis s'entretiendra de nouveau avec le client distant par mail ou téléphone afin de d'établir un devis final. Le coût du forfait pouvant varier ou restera inchangé. Avec l'accord du client, mail faisant foi, le technicien procédera aux réparations.

3.1 Commande de pneumatique

Pour toute commande de pneumatique neuf, le CLIENT déclare sur l'honneur avoir vérifié les dimensions préconisés auprès de son constructeur automobile ou lu l'étiquette constructeur apposé dans le châssis de son véhicule. UR/JANTES NE POURRA ÊTRE TENU RESPONSABLE DE LA NON ADÉQUATION DES PNEUS COMMANDÉS PAR LE CLIENT SUR SON VÉHICULE SACHANT QUE LE TECHNICIEN N'A GÉNÉRALEMENT PAS ACCÈS AU VÉHICULE CLIENT À L'ATELIER. Une fois la commande passée, elle devient ferme et définitive. Un acompte pourra être demandé au client pour la commande de pneumatiques en signant un bon de commande ou un devis. Dans le cas où le client souhaite annuler sa commande de pneumatique, la commande sera réacheminée dans les entrepôts du fournisseur et le client devra s'acquitter des frais de réexpédition. **Le client qui apporte ses propres pneus à monter, récupérer ses pneus usagés** s'il n'a pas passé de commande de pneumatiques neufs avec Ur'/jantes. Le client devra les emporter à la déchetterie de son choix, S'il refuse, Ur'/jantes peut demander une participation financière pour le recyclage de ses pneus usagés de 2.5€ TTC par pneu. Le(s) fournisseur(s) de pneu facture(ent) à Ur'/jantes une taxe éco participative incluant le recyclage pour chaque unité commandée. Le technicien peut refuser le montage pneumatique sur les jantes d'un client qui apporte ses propres pneus à monter, qui n'aurait pas commandé auprès d'Ur'/jantes.

4- Devis : Dès réception de la jante, un diagnostic complet est réalisé par le technicien à l'issue duquel un devis est établi. Selon le nombre d'élément à traiter, un prix est annoncé au client. Si le client refuse le devis, Ur'/jantes restituera la jante / roue au client en l'état.

4.1 Impossibilité de réparation : Si Ur'/jantes ne parvenait pas à réparer la jante du client, Ur'/jantes s'engage à la lui restituer en l'état, aucune facture ne sera établi. Libre au client de faire don de la jante dite "HS" à Ur'/jantes elle sera destinée au recyclage contre une décharge de non restitution de la jante remise au client. En cas d'abandon de la jante ou de pneumatique, Ur'/jantes donne 366 jours au client pour la récupérer, dans le cas contraire la jante devient

propriété d'Ur'/jantes, la date de l'abandon sera inscrite sur la jante. L'atelier ne peut stocker indéfiniment les éléments et a l'obligation de les recycler selon la réglementation.

4.2 Responsabilités : Ur'/jantes ne saurait en aucun cas en être responsable, des jantes accidentées provenant de véhicule encore sous garantie constructeur et ou véhicule de location, LOA ou LLD. Pour rappel, Ur'/jantes n'a pas accès au véhicule client. L'accès au local est interdit au public durant l'exercice du technicien, Le client est invité par le technicien à patienter en dehors de l'établissement, il sera invité à entrer pour s'acquitter de sa facture. Ur'/jantes décline toute responsabilité si un client venait à ne pas respecter les règles de sécurité, le local dispose d'affiche claire et lisible "interdit au public". Il est cependant interdit de fumer à l'intérieur et devant le local.

Le technicien d'Ur'/jantes dispose d'un brevet d'études professionnelles et plusieurs années d'expériences en maintenance des véhicules légers et des matériels. Il n'interviendra en aucun cas, ni ne proposera de prestation de service sur des éléments comportant un risque pour l'utilisateur et l'environnement, ces éléments dit à risques seront systématiquement refusés par le technicien. Ur'/jantes n'est en aucun cas responsable et ne garantie pas les retouches peinture ou vernis réalisés par un prestataire externe en carrosserie. Le client peut cependant faire une réclamation auprès du carrossier qui a réalisé le travail sur le bien du client.

Ur'/jantes n'est nullement responsable de l'état des jantes à leur arrivées à l'atelier. Lors de la tentative de redressage, certaines interventions peuvent rendre la jante inutilisable, celle-ci sera rendue en l'état au client avec une mention "HS" ou "à remplacer" sur la facture. **Ur'/jantes ne rembourse en aucun cas les jantes des clients.** L'atelier existe dans le but de reformer les jantes légèrement accidentées. En aucun cas le technicien d'Ur'/jantes n'affirme que les jantes réparées seront rendues comme neuve. Si le client utilise la jante dites "HS" Ur'/jantes se décharge de toutes responsabilités. Les roues étant un élément de sécurité, le client doit se conformer aux préconisation du technicien. Le technicien procède également au contrôle de l'état des pneus de manière générale et informe ses clients leurs états. Le technicien ne remontera pas un pneu qui présente des hernies, un roulage à plat, un pneu lisse, un pneu au témoin, un pneu HS. Le client repartira avec son pneu non monté sur la jante, le client est libre de l'apporter à la déchetterie de son choix, le technicien proposera également au client une commande de pneumatique neufs en remplacement de HS. Les jantes mis en vente par Ur'/jantes sont assurément fonctionnelle et ne présente aucune fissure, elles n'ont pas été sujet à de grave accident pouvant mettre en danger l'acheteur. Les retouches esthétique, s'il y en a eu, ne sont pas garantie. Une fois la ou les jantes vendues ne seront ni reprise ni échangée.

6- Transport : Seules les jantes moto peuvent être envoyés par colis, à la charge du client aller et retour, le client est libre de choisir le transporteur de son choix Mondial Relay, Colissimo, Shop2Shop, transporteur privé et d'assurer son bien. Ur'/jantes demande au client de bien vouloir transmettre au techniciens ses coordonnées sur papier libre et de le déposer dans le carton d'emballage ou lors des échanges par mail. Lorsque la jante sera réparée, elle sera emballer soigneusement dans son carton d'origine, le client devra alors transmettre le bordereau retour dans la boîte mail d'Ur'/jantes. Le technicien déposera le colis au centre de tri le plus proche de l'atelier contre l'acquiescement de sa facture et réception du paiement sur le compte de la société (virement). Après le dépôt, le client se verra remettre le numéro de suivi du colis retour par mail.

7- Les obligations du client : Le client reconnaît avoir lu et accepté les présentes CGV sans aucune réserve et Ur'/jantes averti son client de toute difficulté éventuelle relative à l'exécution de la réparation. Après réparation, le Client s'engage à régler toutes les sommes dues au titre des réparations. Il lui sera demandé afin d'établir une facture, son Nom, Prénom, Adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone.

8- Les obligations de Ur'/jantes : Ur'/jantes s'engage à donner un maximum d'explications techniques ainsi que d'informer son client des prestations réalisables ou non, d'informer son client sur le coût total des réparations. Le technicien est soucieux de la sécurité des véhicules et leur utilisateurs. La facture mentionnera l'identité du client, adresse postale, numéro de téléphone, numéro de la facture et ou devis, date du jour, coût du forfait en HT (TVA +20%)

9- Délais de réparation : Nos délais de réparation sont estimés sont minimum de 2 jours ouvrables en cas de rendez-vous. Le délai d'une réparation en urgence (réparation express) le délai est de minimum deux heures. Ces délais sont indiqués à titre d'information et ne sont en aucun cas garantis par Ur'/jantes.

Aucun dédommagement ne sera accepté par Ur'/jantes dans le cas où le client trouverait le délai trop long. Toutefois, le client aura le choix d'annuler sa réparation, à condition qu'elle ne soit pas encore commencée. Les frais de retour seront entièrement à charge du client. Le client est libre de choisir d'acheter une jante neuve en remplacement de sa jante à réparer auprès de son concessionnaire, si toutefois le client trouvait le délai de sa commande de jante neuve trop long , dans ce cas il peut faire une demande de réparation auprès d'un réparateur de son choix, permettant aux professionnels et aux particuliers de ne pas immobiliser le véhicule dans la durée.

10- Garanties : Ur'/jantes garantie ses soudures pendant une période de 3 mois à compter de la date de réparation de la (les) jante(s) sur présentation de la facture à condition que la réparation a été entrepris à part entière par Ur'/jantes seulement. En sommes Ur'/jantes n'appliquera aucune garantie pour une réparation et soudure sur une jante qui a déjà été réparée par un autre prestataire, Il ne sera donc pas nécessaire réclamer une garantie.

L'octroi des garanties suppose que le client utilise son véhicule de façon normale, conformément au code de la route. Après réparation, la garantie ne couvre pas : d'autre fissure provoqué par un nouvel impact sur la jante. Le technicien responsable de la réparation préconise au propriétaire qu'il est impératif de monter celle-ci à l'arrière gauche (ou avant gauche si monture asymétrique) de votre véhicule afin de la protéger des chaudières déformées et nid de poule se situant à droite de la route. Evitant un nouvel impact pouvant créer de nouvelles contraintes sur le tonneau et rouvrir la soudure, les techniques de souder aluminium au poste TIG sont spécifiques et rend la soudure solide. Le client est libre de remplacer sa jante réparée par une en bon état ou une jante neuve à ses frais.

Hors garanties : Durant la période de garantie, Ur'/jantes n'est en aucun cas responsable d'autres dégâts constatés par le client qui ne seraient pas liées à la réparation.

La garantie devient, non applicable passer les 3 mois pour signaler une anomalie liée à l'intervention de Ur'/jantes. Les jantes mis en vente par Ur'/jantes ne seront ni reprises, ni échangées. Non garanties.

Ur'/jantes se décharge également de toute responsabilité si une valve électronique (capteur de pression) s'avère défectueuse alors que celle-ci était présente sur la jante.

Ur'/jantes n'a pas connaissance que le capteur de pression était défectueux ou fonctionnel avant l'arrivée de la jante à l'atelier. Le client (professionnel) peut apporter une jante nue à réparer et retirer le capteur avant de confier la jante à l'atelier. Pour la réparation d'une jante, il n'est pas utile que le capteur de pression soit présent sur la jante. Si présent, avant chaque redressage, nous prenons soin de démonter le capteur de pression avant de chauffer la jante. Si le capteur de pression de ne démonte pas, nous n'interviendrons pas sur la jante. Seule la valve TPMS en caoutchouc (non démontable) reste fixée sur la jante et nous évitons de la faire fondre. Cette valve TPMS, peut être brûlée lors de la chauffe si la déformation de la jante se situe proche de celle-ci. Le client peut en commander une neuve ou faire appel à son garagiste pour la remplacer. Ur'/jantes n'en possède pas et prévient le client si la valve TPMS est détériorée.

5- Conditions de paiement et expédition de retour Après achèvement de la réparation, une facture sera établie par Ur'/jantes avec l'identité du client, nom, prénom adresse postale et numéro de téléphone puis envoyée par mail ou remise en main propre. **Le client s'engage à payer la facture dans sa totalité à réception.** Les modes de règlement acceptés sont chèque sur présentation de la carte nationale d'identité, virement instantané ou espèces. **Ur'/jantes ne sera pas tenu de procéder à la délivrance de la (les) jante(s) du client particulier si celui-ci ne lui paie pas le prix des réparations en totalité. Il sera également refusé le paiement en plusieurs fois,** la société Ur'/jantes n'accorde aucun crédit. **Le client particulier distant, ou indépendant, association, les non inscrit au greffe... doivent s'acquitter du montant des réparation contre facture avant renvoi des jantes par voie postale.** L'identité bancaire de la société Ur'/jantes sera communiqué au client pour procéder au règlement. **Le client professionnel doit,** transmettre les informations suivante à Ur'/jantes. Nom de l'organisme, nom du responsable et son numéro de téléphone ainsi que du service comptable, adresse email et postale, numéro de téléphone. En cas de non réparation les frais de retour seront à la charge du client professionnel distant.

Avantages commercial. Les professionnels et taxis sont prioritaires sur les réparations, Ur'/jantes accorde un délai exclusif de paiement de 30 jours nets suivant la réception des marchandises ou l'exécution de la prestation. La livraison est possible dans un périmètre de 15kms en dehors de horaires d'ouverture de l'atelier. Prix des prestations de services sont annoncées en hors taxes et seront facturées toute taxes comprises de 20%. Retard de paiement. Au-delà des 30 jours, des pénalités de retard sont prononcées s'il y a non-respect de ces délais. Le taux d'intérêt légal applicable par les entreprises (BCE) 10,00 % (0,00 + 10), qui est mis à jour de manière semestrielle. À ce taux directeur, s'ajouter une majoration de 10 points Montant des pénalités de retard = Indemnité forfaitaire de 40€ (frais de recouvrement) Celle-ci sera **calculée alors de la manière suivante** : 40 euros + (X jour/365) x (10 + **4%** x sommes dû euros) = xx euros. Les prestations de réparations non payées dans les 366 jours suivant l'envoi de la facture auront comme conséquence un abandon de la (les) jante(s) de la part du client, elle(s) deviendra(ont) automatiquement propriété de Ur'/jantes.

Ur'/jantes se réserve le droit de disposer de(s) jante(s) comme bon lui semble. Elle(s) pourra(ont) être vendu(es) ou utilisé(es) pour exercices afin de couvrir le coût des réparations non payées. Aucune réclamation ne sera traitée après le délai d'abandon d'une (des) jante(s).

Impayés ; les clients professionnels recevrons deux emails de relance puis une lettre recommandé avec accusé de réception. Si 15 jours après la lettre recommandé la facture n'est toujours pas réglée, des taux d'intérêts seront appliqués au montant total de la facture. Si le client n'a toujours pas acquittée sa facture après les relances et la mise en demeure Ur'/jantes fera appel à un commissaire de justice, et les frais engagés seront à la charge du mauvais payeur.

15- Information et confidentialité :Ur'/jantes est tenu à une obligation légale de secret professionnel. Ur'/jantes s'engage à ne collecter aucune donnée personnelle et de respecter la vie privée de ses clients, Ur'/jantes ne revend aucune donnée personnelles concernant les clients. Seul le site *Henri*, un logiciel de facturation recueille les données clients, et ce support dispose lui-même de son propre RGPD. <https://www.henri.com/protection-usage-donnees-rgpd-06>